

Séance du Jeudi 7 février 2013

L'an deux mil treize, le sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, Ti an holl, sous la présidence de Monsieur Gaby Le Guellec, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 11

Convocation du 30 janvier 2013

Présents : Le Guellec Gaby, Hénaff Andrée, Mescam Jean-Marc, Mellaza Jean, Riou Yves, Simon Marie, Orsini Catherine, Le Bars Jean-François, Larvor Joël.

Absents excusés : Moncus Laurent, Le Bars Gwénaël, Pichavant Michel, Motte Guy, Rolland Sylvie, Kervarec Ronan.

Procuration : Sylvie Rolland à Catherine Orsini, Ronan Kervarec à Yves Riou

Secrétaire : Catherine Orsini

Emprunt 200 000 € Crédit Agricole du Finistère

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le plan de financement du projet de construction du Pôle administratif et culturel s'établit comme suit,

Plan de financement : Dépenses = 619 505 € H.T

Ressources : Subventions ETAT = 115 000 €

Ressources propres = 104 505 €

Part communale (prêt à taux constant)= 200 000 €

Part communale (prêt à taux variable)= 200 000 €

Total ressources = 619 505 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide de solliciter de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du FINISTERE à QUIMPER, aux conditions de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de au taux fixe de 3,94 %, d'un montant de 200 000 €, pour une durée de 20 ans, remboursable par échéances trimestrielles, amortissement constant, destiné à financer la réhabilitation de l'ancien presbytère en pôle administratif et culturel.

Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Emprunt 200 000 € Crédit Agricole du Finistère

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le plan de financement du projet de construction du Pôle administratif et culturel s'établit comme suit,

Plan de financement : Dépenses = 619 505 € H.T

Ressources : Subventions ETAT = 115 000 €

Ressources propres = 104 505 €

Part communale (prêt à taux constant)= 200 000 €

Part communale (prêt à taux variable)= 200 000 €

Total ressources = 619 505 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
Décide de solliciter de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du FINISTERE à QUIMPER, aux conditions de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt à taux variable d'un montant de 200 000 € sur une durée de 20 ans, remboursable par échéances trimestrielles, dans les conditions suivantes Euribor 3 mois moyenné + 2.13 %, destiné à financer la réhabilitation de l'ancien presbytère en pôle administratif et culturel.

Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Pôle administratif et culturel : autorisation de signer les marchés

Le Maire rappelle que le principe de restauration de l'ancien presbytère en pôle administratif et socioculturel a été validé selon la délibération du Conseil municipal en date du 21 juillet 2011.

A l'issue de la phase « études », une consultation d'entreprises en la forme adaptée, selon l'article 28 du CMP, a été lancée le 13 décembre 2012.

La publicité de l'avis d'appel à la concurrence a été effectuée sur le site dématérialisé <https://www.bretagne-marchespublics.com> et dans les annonces légales du Télégramme et d'Ouest France.

Au terme de la procédure, les résultats sont les suivants :

Lot	désignation	entreprises retenues	montant euros HT, sol de base

1	VRD	Leroux	71 488,29
2	Gros œuvre, démolitions	SAR Cons,	158 500,00
3	Charpente	Lucas Rémy	9 810,33
4	Couverture	le Louarn	33 500,00
5	Menuiseries extérieures	Rognant	45 384,86
6	Menuiseries intérieures	Sebaco	43 829,29
7	Cloisons, Isolation	Kerc'hrom	30 000,00
8	Faux plafonds	Guillimin	9 900,00
9	Revêtements de sols	Le Quéré	21 801,12
10	Peinture	Letty	17 253,98
11	Plomberie, sanitaires, VMC	CTS	19 000,00
12	Chauffage	CTS	64 500,00
13	Electricité	MBM	36 697,36
14	Stores	Pellé stores	2 236,61
15	Traitement de bois et murs	Ligavan	6 804,18
Total en euros HT			570 706,02

En conséquence, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les projets de marchés en cause.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Autorise le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de l'ancien presbytère en pôle administratif et socioculturel pour les montants mentionnés ci-dessus.

Pôle administratif et culturel - demandes de subventions ADEME

Le Maire rappelle que par délibération en date du 21 juillet 2011, le conseil municipal a décidé la restauration de l'ancien presbytère en pôle administratif et socioculturel. Plusieurs demandes de subventions ont été effectuées, L'Etat a accordé une subvention de 100 000 € au titre la dotation de développement des territoires ruraux et une aide de 15 000 € du Ministère de l'Intérieur (réserve parlementaire).

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'ADEME. Il rappelle que la conception du projet prend en compte la recherche d'économies d'énergies, dans l'utilisation des matériaux comme du mode de chauffage au bois retenu.

Le montant hors taxes des travaux est de 570 706 €, tel qu'il résulte des résultats de l'appel à concurrence effectué en décembre dernier.

A cela s'ajoute les coûts liés aux études, contrôles techniques divers et la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet Ruelland.

Le montant total de l'opération est évalué à ce jour à 619 505 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DONNE mandat à M. le Maire pour demander une subvention à l'ADEME.

Pôle administratif et culturel - demande de subvention Pays de Cornouaille

Le Maire rappelle que par délibération en date du 21 juillet 2011, le conseil municipal a décidé la restauration de l'ancien presbytère en pôle administratif et socioculturel.

Plusieurs demandes de subventions ont été effectuées, L'Etat a accordé une subvention de 100 000 € au titre la dotation de développement des territoires ruraux et une aide de 15 000 € du Ministère de l'Intérieur (réserve parlementaire).

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Pays de Cornouaille.

Le montant hors taxes des travaux est de 570 706 €, tel qu'il résulte des résultats de l'appel à concurrence effectué en décembre dernier.

A cela s'ajoute les coûts liés aux études, contrôles techniques divers et la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet Ruelland.

Le montant total de l'opération est évalué à ce jour à 619 505 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DONNE mandat à M. le Maire pour solliciter une subvention auprès du Pays de Cornouaille.

Pôle administratif et culturel - demande de subvention Régionale Eco Faur ² .

Le Maire rappelle que par délibération en date du 21 juillet 2011, le conseil municipal a décidé la restauration de l'ancien presbytère en pôle administratif et socioculturel.

Plusieurs demandes de subventions ont été effectuées, L'Etat a accordé une subvention de 100 000 € au titre la dotation de développement des territoires ruraux et une aide de 15 000 € du Ministère de l'Intérieur (réserve parlementaire).

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, programme Eco-FAUR ².

Le montant hors taxes des travaux est de 570 706 €, tel qu'il résulte des résultats de l'appel à concurrence effectué en décembre dernier.

A cela s'ajoute les coûts liés aux études, contrôles techniques divers et la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet Ruelland.

Le montant total de l'opération est évalué à ce jour à 619 505 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DONNE mandat à M. le Maire pour solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne au titre du programme Eco-FAUR ².

En mairie de Pouldergat le 23 Février 2013,

Le Maire, Le Guellec Gaby,

*Le secrétaire,
Catherine Orsini,*

Les conseillers municipaux,

Hénaff Andrée,

Mescam Jean-Marc,

Jean Mellaza,

Simon Marie,

Joël Larvor,

Jean-François Le Bars,

Yves Riou,

DEPARTEMENT du FINISTERE
ARRONDISSEMENT de QUIMPER

Commune de Pouldergat

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 7 février 2013

L'an deux mil treize, le sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, Ti an holl, sous la présidence de Monsieur Gaby Le Guellec, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 11

Convocation du 30 janvier 2013

Présents : Le Guellec Gaby, Hénaff Andrée, Mescam Jean-Marc, Mellaza Jean, Riou Yves, Simon Marie, Orsini Catherine, Le Bars Jean-François, Larvor Joël.

Absents excusés : Moncus Laurent, Le Bars Gwénaël, Pichavant Michel, Motte Guy, Rolland Sylvie, Kervarec Ronan.

Procuration : Sylvie Rolland à Catherine Orsini, Ronan Kervarec à Yves Riou

Secrétaire : Catherine Orsini

*Pour copie conforme au registre,
En mairie de Pouldergat le 23 février 2013,
Le Maire, Gaby Le Guellec.*